

CONSEIL SUPERIEUR DE LA FONCTION PUBLIQUE DE L'ETAT du 4 novembre 2011

En ouverture du CSFPE, François Sauvadet, Ministre de la Fonction publique, est intervenu sur les élections du 20 octobre.

Il a aussi expliqué que le taux de participation était stable dans les ministères, voire en augmentation, sauf au ministère de l'Education nationale, où il est de 38,5 %.

Il a évoqué l'agenda :

- Droits syndicaux
- Projet de loi sur les contractuels (sera discuté au Sénat en décembre)
- Egalité Hommes/Femmes : une négociation devrait être ouverte prochainement
- « Gestion des âges de la vie » : un député est chargé d'une mission sur le sujet
- NES : les textes concernant les personnels socio-éducatifs et les infirmier(e)s de l'Etat sont à l'ordre du jour

Sur l'élection du 20 octobre, la FGF-FO dénonce les dysfonctionnements à l'Education nationale et au ministère de la Justice.

Concernant le vote électronique, FO a rappelé qu'il avait également été organisé à La Poste et que l'on notait là aussi une baisse de la participation clairement liée à ce mode de scrutin.

I - Approbation du relevé de conclusions du Conseil supérieur de la Fonction Publique de l'Etat du 12 juillet 2011.

L'approbation du relevé de conclusion n'a pas été soumise au vote !

II – Rapport Annuel sur l'état de la Fonction publique d'Etat

La FGF-FO a fait une intervention générale à l'occasion de l'examen du rapport annuel.

Bla bla bla



Le discours officiel sur la crise, rappelé par le Président de la République dans son intervention télévisée du 27 octobre, tend à faire passer pour responsables les 35 heures, le départ à la retraite à 60 ans et... la Fonction publique.

La « paupérisation de la Fonction publique » évoquée par le chef de l'Etat ne pourra pas trouver de solution dans la formule « *moins de fonctionnaires, mais mieux payés* » ! La paupérisation de la Fonction publique est réelle, et elle continue au travers de la poursuite des suppressions d'emplois (qui sont d'ailleurs, de beaucoup, supérieures de 150 000 affichées officiellement), la poursuite des suppressions de services, de missions, de compétences, de moyens...).

- Pour FO, c'est la politique gouvernementale qui paupérise la Fonction publique !!!

La Fonction publique et ses agents attendent autre chose que des critiques sur leur nombre, sur leur coût. Cette stigmatisation de l'Etat et de ses agents tend à opposer les salariés entre eux, **ce que FORCE OUVRIERE ne peut accepter !**

Par ailleurs, FO revendique l'amélioration statutaire attendue pour les infirmier(e)s de l'Etat. La FGF-FO a réclamé le bilan de la loi mobilité. Nous avons également revendiqué des éléments plus précis concernant la Fonction publique, notamment sur les questions de santé au travail.

Quelques chiffres extraits de ce rapport

- L'emploi dans la Fonction publique : 5,3 millions de personnes fin 2003 pour les trois versants de la Fonction publique dont 891 000 contractuels (16,8 % de l'effectif). Leur progression est plus forte dans les hôpitaux mais leur poids reste plus marqué dans les collectivités (un emploi sur cinq).
Pour 2010, il est annoncé une baisse des effectifs suite à 31 200 emplois supprimés dans la Fonction publique d'Etat, au gel des dotations aux collectivités et aux baisses d'effectifs dans les hôpitaux.
- Salaire moyen : 2 377 € dans la Fonction publique de l'Etat.
- Les femmes gagnent 17 % de moins que les hommes. La structure des emplois occupés et les interruptions de parcours (temps partiel, congés maternités), en sont les principales causes. L'impact n'est pas non plus sans conséquence sur les écarts d'attributions indemnitaires systématiquement inférieurs pour les femmes (17,3 % du traitement en moyenne contre 32,7 % pour les hommes).
- Nombre de corps : de 700 en 2005, il est passé à 380 en 2010 et devrait tomber à 329 fin 2011. L'objectif de l'administration est de ramener ce nombre à 230 en 2015.



III – Disposition de nature réglementaire et indiciariaire

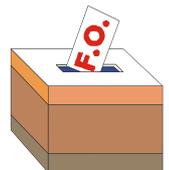
1. Projet de décret modifiant le décret n° 2010-888 du 28 juillet 2010 relatif aux conditions générales de l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires de l'Etat

FO a soutenu les amendements qui ne rendaient pas le caractère obligatoire du recours hiérarchique comme un préalable à la CAP, ainsi que ceux qui faisaient référence à la suppression des délais.

Pour autant, FO, ayant dénoncé en son temps le décret 2010-888, a voté contre ce projet de décret.

VOTE

- 20 Pour (administration)
- 11 Contre (3 CGT, 3 FO, 4 FSU, 1 Solidaires)
- 8 Abstention (1 CGC, 4 UNSA, 2 CFDT, 1 CFTC).



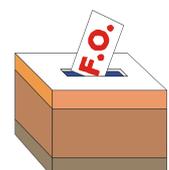
- ➔ Un Camarade de FO-Com est intervenu à l'occasion du vote de ce texte, pour rappeler que les fonctionnaires de La Poste et de France-Télécom placés sur des emplois supérieurs étaient traités d'une façon exorbitante du droit commun, et que, par voie de conséquence, leurs droits à la retraite étaient très inférieurs. **Cette injustice dont ils sont victimes date de 1993, c'est inadmissible !**



2. Projet de décret modifiant le décret n°2008-836 du 22 août 2008 fixant l'échelonnement indiciariaire des corps et des emplois communs aux administrations de l'Etat et de ses établissements publics ou afférent à plusieurs corps de fonctionnaires de l'Etat et de ses établissements publics

VOTE

- 20 Pour (administration)
- 7 Contre (2 CFDT, 4 FSU, 1 Solidaires)
- 9 Abstention (3 CGT, 1 CGC, 4 UNSA, 1 CFTC)
- 3 NPPV (3 FO)

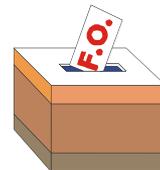


3. **Projet de décret modifiant le décret n° 92-1178 du 2 novembre 1992 portant statut du corps des professeurs du Muséum national d'histoire naturelle et du corps des maîtres de conférences du Muséum national d'histoire naturelle.**

Lors du comité technique paritaire d'établissement, ainsi que lors du CTPM de l'enseignement supérieur et de la recherche, le 21 septembre dernier, Force Ouvrière s'était déjà positionnée contre ce projet de décret.

VOTE

- 20 Pour (administration)
- 11 Contre (3 CGT, 3 FO, 4 FSU, 1 Solidaires)
- 7 Abstention (4 UNSA, 2 CFDT, 1 CFTC)
- 1 NPPV (1 CGC)

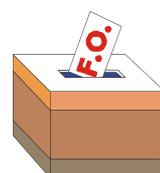


4. **Projet de décret modifiant des dispositions statutaires relatives à certains corps d'enseignants-chercheurs assimilés aux professeurs des universités et aux maîtres de conférences**

Le 21 septembre dernier, lors du CTPM de l'enseignement supérieur et de la recherche, Force Ouvrière s'était aussi positionnée contre ce projet de décret.

VOTE

- 26 Pour (20administration, 2 CFDT, 4 UNSA)
- 11 Contre (3 CGT, 3 FO, 4 FSU, 1 Solidaires)
- 1 Abstention (1 CFTC)
- 1 NPPV (1 CGC)



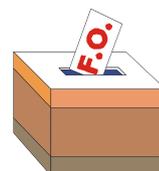
5. **Projet de décret modifiant le décret n° 2009-63 du 16 janvier 2009 portant statut particulier du corps des ingénieurs des mines.**

FO s'est abstenue lors des votes pour la double raison suivante :

- L'allongement de la durée de la carrière
- Le taux du ratio pro/pro qui reste nettement insuffisant (actuellement de 10%)

VOTE

- 20 Pour (administration)
- 1 Contre (CGC)
- 6 Abstention (3 CGT, 3 FO)
- 12 NPPV (2 CFDT, 4 UNSA, 4 FSU, 1 CFTC, 1 Solidaires)



IV– Commission de classement de La Poste (CCLP)

Rapport annuel de la Commission de classement des fonctionnaires de La Poste :

Il s'agit de la commission qui tranche les litiges sur les corps, grade et indice d'accueils des fonctionnaires de La Poste qui passent dans les trois fonctions publiques par voie de détachement/intégration en application du dispositif spécial réservé à La Poste.

Pour FO, les statistiques de ce rapport ne permettent pas de mettre en évidence les distorsions de ce classement. Il manque des exemples précis, des dossiers d'espèces pour mettre en lumière la réalité des souhaits de mobilité vers d'autres administrations des fonctionnaires de La Poste.

En effet, chaque année près de 4 000 postiers déposent un dossier de mobilité et moins de 10 % d'entre eux ont un retour positif.

Force est de constater que cet aspect ne figure pas dans le rapport CCLP, ce que FO a tenu à souligner. Par ailleurs, FO a revendiqué pour que des précisions relatives à l'âge des agents de La Poste apparaissent dans ce rapport. En effet, il semblerait que les postulants âgés de plus de 45 ans aient un retour systématiquement négatif de leur demande de mobilité.

